

Nomination
d'un-e conseiller-ère municipal-e à la fonction de membre
du comité des fêtes et du jumelage de Thônex

- Vu la démission de M. Richard Stark de son parti en date du 4 octobre 2024
- Attendu que M. Richard Stark est membre du comité des fêtes et du jumelage de Thônex
- Attendu que deux membres doivent être nommés pour siéger au sein du comité des fêtes et du jumelage de Thônex
- Attendu que le conseil municipal a exprimé son désir de laisser M. Richard Stark garder sa fonction de membre au sein du comité des fêtes et du jumelage de Thônex

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

- De laisser M. Richard Stark garder sa fonction de membre du comité des fêtes et du jumelage de Thônex jusqu'au 31 mai 2025

Thônex, le 27 novembre 2024- JN/ck

